

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1462

AMENDEMENT

présenté par
Mme Leboucher, M. Philippe Vigier, Mme Abadie-Amiel, M. Delautrette et Mme Liso

ARTICLE 15

À l'alinéa 12, après le mot :

« professionnel »,

insérer les mots :

« de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.